



A.O.C. Florennes 247

Modules de formation en vue de la délivrance d'une LTS ou d'une autorisation Gouverneur.

Toutes les armes sont toujours considérées comme chargées.

Garder l'index hors de la détente tant que les organes de visées ne sont pas sur l'objectif

Ne jamais laisser pointer le canon de son arme sur quelque chose que l'on ne veut pas toucher.

Être sûr de son objectif et de son environnement

Toutes les armes sont interdites sauf celles autorisées par la détention d'un Modèle 4 et/ou Modèle 9 ou sous l'égide du permis de chasse.

La licence de tireur sportif permet d'acquérir des armes soumises à autorisation et enregistrées sous Modèle 9 pour autant que celles-ci soient : reconnues à caractère sportif par l'AM (Arrêté Ministériel) du 15-03-2007r.

Module 1

Les mesures de sécurité générales

Objectifs spécifiques

L'usage des armes est soumis à des réglementations extrêmement strictes.

Les accidents sont extrêmement rares dans le tir sportif mais les incidents sont nombreux, notamment générés par le matériel utilisé.

L'objectif de ces modules est de former le candidat à pouvoir réagir face à une situation d'incident, d'éviter l'accident voire même le sur-accident.

Toutes les règles applicables lors du transport de l'arme, l'arrivée au pas de tir, le déballage de l'arme, la gestion des feux de sécurité, la direction non dangereuse, l'adéquation de la munition, le port de protection auditive et visuelle.

Les règles de sécurité générales

En tout temps

Toujours diriger le canon dans une direction NON dangereuse soit le piège à balles, le fond du stand, le sol ...

À la Gd et à la Pol Fed, on parle de sécurité manuelle lorsque c'est le tireur qui l'actionne, et de sûreté lorsque ça fait partie du mécanisme et que ça s'active sans l'intervention du tireur.

La sûreté manuelle d'une arme est une pièce utile au démontage, ne jamais se fier à cette sécurité

Lors d'une manipulation, l'index DOIT toujours être placé le long, de la carcasse ou du pontet. Je préconise la carcasse, car sur nombre de pistolets modernes les pontets sont si grands qu'il est difficile d'y poser le doigt, il en est de même pour les armes d'épaule. En mettant le doigt sur la carcasse, si il se crispe lors de la manipulation il ne risquera pas de venir sur la détente. Tandis qu'en le mettant sur le pontet, ce risque est bien réel, **surtout pour les personnes n'ayant pas de longs doigts JAMAIS sur la queue de détente.**

Il existe néanmoins des munitions particulières, appelées « cartouche de manipulation », « cartouche de drill » ... qui permettent la manipulation de l'arme en toute sécurité.

Il est interdit de se présenter sur le pas de tir après avoir consommé des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.

Au domicile

L'arme entreposée doit être vide : pas de munition, le chargeur placé dans un autre endroit (Directives URSTBF) Aucune disposition de l'AR du 24-04-1997 ne stipule que les chargeurs doivent être stockés séparément de l'arme lors de l'entreposage au domicile. ainsi que les munitions. L'arme doit être hors de portée des enfants.

Les armes ne doivent être stockées dans une armoire qu'au-delà de 5 armes détenues (AR 24-04-1997). L'armoire dans laquelle elles sont entreposées doit être fermée à clé, laquelle doit également être hors de portée des enfants.

Lors du nettoyage, la première chose à faire est de vérifier la vacuité de l'arme, aucune munition n'est disponible et aucun chargeur même vide, pour les pistolets, ne doit être accessible.

Le nettoyage du chargeur se fait indépendamment de l'arme.

Il est évident qu'au retour du stand de tir, l'arme et les munitions doivent être entreposées comme prévu par la loi. Il est idéal que les autorisations de détention ne soient pas au même endroit d'entreposage que l'arme

Vers le stand de tir

L'arme est placée dans une valise fermée à clé et une serrure de pontet bloque la détente ou un autre dispositif mécanique. La seconde solution est le démontage : le démontage d'une pièce essentielle au fonctionnement de l'arme tel que prévu dans l'AR. Les munitions sont dans une autre valise également fermée à clé.

Le tout dans le coffre de la voiture hors de vue de l'extérieur. Le chemin le plus direct du domicile vers le stand de tir et vice versa doit être respecté. Pas question de se rendre dans une grande surface faire ses courses.

Lors de tout déplacement, l'arme doit être accompagnée de son autorisation soit le modèle 4 du Gouverneur de province, soit le modèle 9 accompagné de la LTS l'autorisant, le tout accompagné de la carte d'identité. Ceci ne découle pas des dispositions de la Loi sur les armes, mais bien du fait que tout citoyen doit à tout moment être en mesure de prouver son identité, notamment au moyen de la carte d'identité

Au pas de tir

La valise contenant l'arme est posée sur la table de tir, certainement pas derrière le tireur qui risque de « braquer » tout le monde en sortant son arme pour l'amener sur cette table de tir.

L'arme est retirée de sa valise et posée sur la table de tir, canon en direction des cibles, culasse, glissière, barillet ou verrou ouvert et drapeau de sécurité placé.

Ce drapeau dénommé « safety flag » doit passer par la chambre et ressortir par le canon afin de montrer que l'arme n'est pas chargée.

Il est obligatoire de porter un système de protection auditif pendant les tirs. Avant de commencer le tir, s'assurer que tous portent les protections auditives.

Lors de certains tirs, des protections oculaires sont également fortement recommandées. Dans tous cas, la courtoisie envers les autres tireurs est de mise.

Pas de bavardages intempestifs, pas de GSM en activité.

L'incident type

En cas de long feu ou de coup faible, attendre 30 secondes, le canon dirigé vers les cibles. Enlever le chargeur, dégager le barillet, ouvrir la culasse, le verrou. Retirer l'étui (douille) de la chambre s'il s'y trouve encore.

S'il s'agit d'une cartouche percutée, l'enlever de la chambre et la remettre au directeur de tir. Ce dernier la placera dans une boîte hermétique et solide avant son évacuation.

Vérifier ensuite la vacuité du canon en y passant une baguette de nettoyage ou une aiguille à tricoter pour les armes de poing.

Une présentation des règles de sécurité, on parle de 4 règles fondamentales :

À la Pol Fed on utilise le moyen mnémotechnique

A C D C :

- A = arme : toujours considérer l'arme comme chargée et prête à faire feu
- C = canon : ne jamais diriger le canon vers quelque chose que l'on ne veut pas atteindre
- D = doigt : le doigt ne vient sur la détente que pour faire feu
- C = cible : être sûr de sa cible et de son environnement

Ou Version Militaire

- Une arme est toujours considérée comme chargée ;
- Ne laissez jamais le canon de votre arme pointer sur quelque chose que vous ne voulez pas toucher ;
- Gardez l'index hors de la détente tant que les organes de visées ne sont pas sur la menace
- Soyez certain de votre cible et de son entourage.

Recommandations

Ne jamais manipuler l'arme d'autrui sans son consentement.

Le manipulateur est dangereux, pas l'arme.

- **Une arme à feu ne présente aucun danger, aussi longtemps que personne ne la prend en main.**
- **Les armes à feu ne doivent être manipulées que si nécessaire, jamais par curiosité.**
- **La plupart des gens ne savent pas comment manipuler une arme à feu en sécurité.**

DONC : ne jamais laisser une arme à feu sans surveillance

... QUELQU'UN POURRAIT LA PRENDRE EN MAIN...

Questions sur le module enseigné.

Quelle est la base de la sécurité avec une arme ?

Quelle est la première mesure de sécurité à respecter impérativement ?

Peut-on viser quelqu'un avec une arme ?

Dans quelle direction un canon doit-il être dirigé ?

A quoi sert la sécurité manuelle d'une arme ?

Quelle doit être la position de l'index en tout temps ?

Comment doit être entreposée une arme ?

Peut-on laisser une arme à portée de main ?

L'armoire d'entreposage peut-elle rester ouverte ?

Lors du nettoyage d'une arme, qu'elle est la 1re mesure à prendre ?

Quel est le mode de transport d'une arme ?

Quel est le mode de transport des munitions ?

Lors du déplacement avec une arme, quel chemin emprunter vers le stand ainsi qu'au retour ?

Quels sont les documents qui doivent accompagner une arme lors de son transport ?

Dans quel endroit doit être placée la valise contenant une arme lors de l'arrivée au stand de tir ?

Qu'est-il interdit de consommer avant et pendant le tir ?

A quel endroit doit-on déposer la valise contenant l'arme au pas de tir ?

Quelles sont les réactions lors d'un enrayage ?

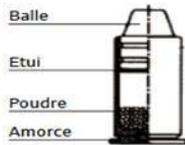
Quelles sont les règles éthiques minimum à respecter ?

Quels sont les systèmes de protection que doit porter un tireur ?

▪ **Une cartouche et une balle ?**

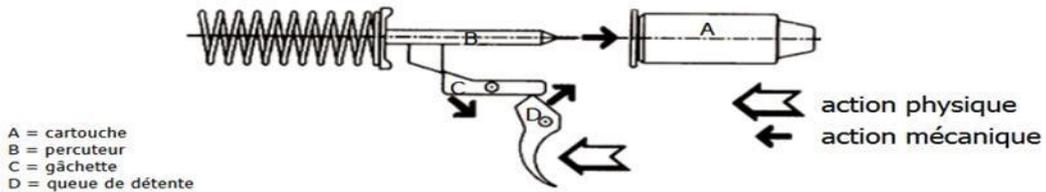
Cartouche : munition constituée de l'étui, de l'amorce, de la poudre et d'une balle (projectile).

Balle : partie propulsée de la cartouche qui produit l'impact sur la cible.

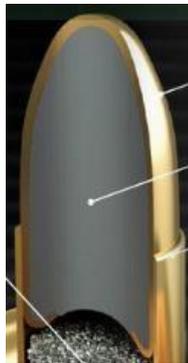


▪ **Une gâchette et une détente ?**

- **Détente** : partie visible sur laquelle le doigt agit pour provoquer le départ du coup.
- **Gâchette** : pièce mécanique reliant la détente au système de percussion.



Type de tête



↑
Semi
Jacketed
Flat
Nose

↑
Semi
Jacketed
Rond
Nose

↑
Full **M**etal
Jacket
Rond
Nose

↑
TM
Jacketed
Hollow
Point

Définition d'une cartouche : étui (douille dans la loi), amorce, poudre, un ou plusieurs projectiles

Gâchette : pièce mécanique interne



C.I.P. I
À gorges
30-06
308 Win ..



C.I.P. II
À bourlets
30-30 Win
7,52x63R



C.I.P. III
À culots
magnum
300 WMag



C.I.P. IV
Pistolet et Revolver
9 mm Parabellum, 357
Magnum, 44 Magnum



C.I.P. V
À percussions annulaires
.22 court, 22 LR, 22 Mag
6 et 9 mm Flobbert



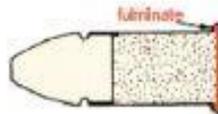
C.I.P. VII
À plomb
Cal. 8, Cal. 12, Cal. 20
410



AMORCE DU TYPE BOXER



AMORCE DU TYPE BERDAN



Amorce Martin



Amorce Benet

ROYAUME DE BELGIQUE
MODELE N°9
AVIS DE CESSION D'UNE ARME A UN CHASSEUR OU UN TIREUR SPORTIF

Identité du cédant (1):
 N° national:
 N° permis de chasse / licence de tir sportif / date constitutionnel de garde particulière:

CARACTERISTIQUES DE L'ARME

Nature:
 Marque:
 Modèle:
 Type ou appellation:
 Calibre:
 N° de série:

Identité de l'acquéreur:
 Nom et prénom:
 Lieu et date de naissance:
 N° national:
 Nationalité:
 N° carte d'identité ou passeport:
 PROVINCE DE:
 DATE DE CESSION:

Signature du Cédant:
 Signature de l'acquéreur:

(1) Indiquer le nom et le prénom.
 (2) Indiquer de la naissance et le lieu de naissance au Belgique / Pays / Acquis / Autre / Autre / Autre

Mod. 9
 Via la licence de tireur sportif.
 Application pistolet semi-automatique .22 **uniquement** et pour toutes les armes à verrou et "Lever Action" (levier de sous garde), arme à canon lisse

Modèle N° 4
VOLET A
(A CONSERVER PAR LE TITULAIRE)
ROYAUME DE BELGIQUE N° 4/530534/19/007631
AUTORISATION DE DÉTENTION D'UNE ARME À FEU
Gouvernement Provincial du Hainaut

Identité du titulaire :
 Nom :
 Prénom :
 Registre national : 56011201928

Nature et calibre de l'arme: Carabine - 30 carbine
1 Mons, le 29 AVR. 2018
 Signature du titulaire:
 Signature et cachet de l'autorité:

Caractéristique de l'arme acquise / importée / immatriculée / trouvée / léguée (1)

Nature: Carabine
 Marque: IBM
 Modèle:
 Type ou appellation:
 Calibre: 30 carbine
 Numéro de série: 3874773

Date d'acquisition:

En cas d'acquisition, identification du cédant et de son titre de détention (2) :
 6A/5336/4136/2018 du 04/12/2018

En cas d'importation, identification du service de police ou des douanes:

Motif : Tir sportif et récréatif

L'arme visée devra être acquise, s'il y a lieu, dans les trois mois de la notification de la présente autorisation sous peine de caducité de celle-ci.
 (1) Indiquer les mentions (s) nulles(s).
 (2) Indiquer en outre le n° agrément de la personne agréée ou le n° d'autorisation de détention de l'arme.

N° DCA de l'autorisation:

Mod. 4
 Via service armes du Gouverneur de Province.
 Application au revolver quelque soit le calibre et armes d'épaules ou de poings semi-automatiques, arme à canon lisse

Chargeur anti-vo



Flag de sécurité



Verrou de pontet à câble



Verrou de pontet à Chiffre



Verrou de pontet à clef



Module 2

Les mesures pour Armes de poing

Pistolet

Objectifs spécifiques et opérationnels :

Au terme de cette unité de formation le candidat devrait être capable de comprendre les techniques sécuritaires et maîtriser les connaissances de base qui permettent d'adapter sa mission en fonction du type d'arme qu'est l'arme de poing.

Le candidat doit être capable d'appliquer la méthodologie de gestion des aspects sécuritaires en fonction des catégories d'armes, du type d'incident auquel il est confronté.

Toutes les règles relatives à la gestion des armes courtes, index le long de la carcasse ou du pontet, gestion du chargeur et/ou du barillet.

Une autre présentation des éléments constitutifs de la sécurité :

Le pistolet est une arme semi-automatique comportant un chargeur, une glissière ou culasse et une carcasse. Il permet de tirer plusieurs coups sans recharger ou sans armer le chien qui s'arme par l'action de la glissière elle-même actionnée par la récupération des gaz. Il est nécessaire de relâcher la queue de détente pour tirer un deuxième coup...

Arme dans une direction non dangereuse ;

Index le long de la carcasse ou du pontet ou de la carcasse ;

Chargeur enlevé ;

Glissière bloquée vers l'arrière ;

Arme vide : pas de cartouche dans la chambre ;

Vérification visuelle et/ou tactile de cette vacuité ;

La fenêtre d'éjection doit être visible ;

Pose d'un safety flag.

Transport vers le stand de tir

Arme en sécurité comme repris dans le point précédent.

Pose d'une sécurité de pontet ou démontage partiel de l'arme, les pièces étant séparées.

Transport dans une valise fermée à clé.

Les munitions sont dans une autre valisette ou sac fermé à clé par un cadenas ou tout autre système. Le tout placé dans le coffre de la voiture de manière invisible de l'extérieur. Le chemin le plus direct

du domicile vers le stand de tir et vice versa doit être respecté. Pas question d'aller prendre un verre après la séance de tir. Sauf à la buvette du club au sein des infrastructures.

Déplacement vers un autre poste de tir :

En cas de problème à la ciblérie, ou si vous devez changer de pas de tir, il y a lieu de procéder comme suit :

- Mettre l'arme en sécurité absolue (voir ci-avant)
- Placer le pistolet dans la valise.
- Changer de poste de tir • Mettre l'arme en condition de tir
- Continuer le tir.

Le long feu ou le coup faible ou... Le coup ne part pas...

- Maintenir l'arme en direction des cibles
- L'index le long de la carcasse ou du pontet
- Attendre 30 secondes avant toute manipulation
- Enlever le chargeur et le poser sur la table
- Manipuler la glissière vers l'arrière et vérifier la vacuité de la chambre
- Enlever la cartouche défectueuse, et la remettre au directeur de tir. Ce dernier la placera dans une boîte hermétique et solide avant son évacuation.
- Vérifier la vacuité du canon
- Vérifier à l'aide d'une baguette de nettoyage ou d'une aiguille à tricoter si le canon n'est pas obstrué.
- Reprendre le tir dès que toute la procédure de sécurité a été exécutée.

Demande d'arrêt de tir par le directeur de tir

La procédure est identique,
On place de plus le safety flag avant de reculer d'un mètre.

Défectuosité de l'arme

Si une pièce se brise dans le pistolet et que le chien est à l'abattu. Après l'attente de 30 secondes, enlever le chargeur, le vider. Si possible, tirer la glissière et enlever la cartouche défectueuse, et la remettre au directeur de tir. Ce dernier la placera dans une boîte hermétique et solide avant son évacuation. Vérifier ensuite la vacuité du canon.

Si le chien est armé a première réaction est de bloquer ce dernier afin qu'il ne s'abatte et fasse partir un coup.

Moyens : un crayon, une pince à linge, un linge épais, colson...suffisamment fixé pour qu'il ne risque pas de percuter durant le transport chez l'armurier. Vider ensuite le chargeur de ses cartouches et le replacer en sécurité.

Dans tous les cas, vérifier visuellement la vacuité de l'arme en fin d'opération.

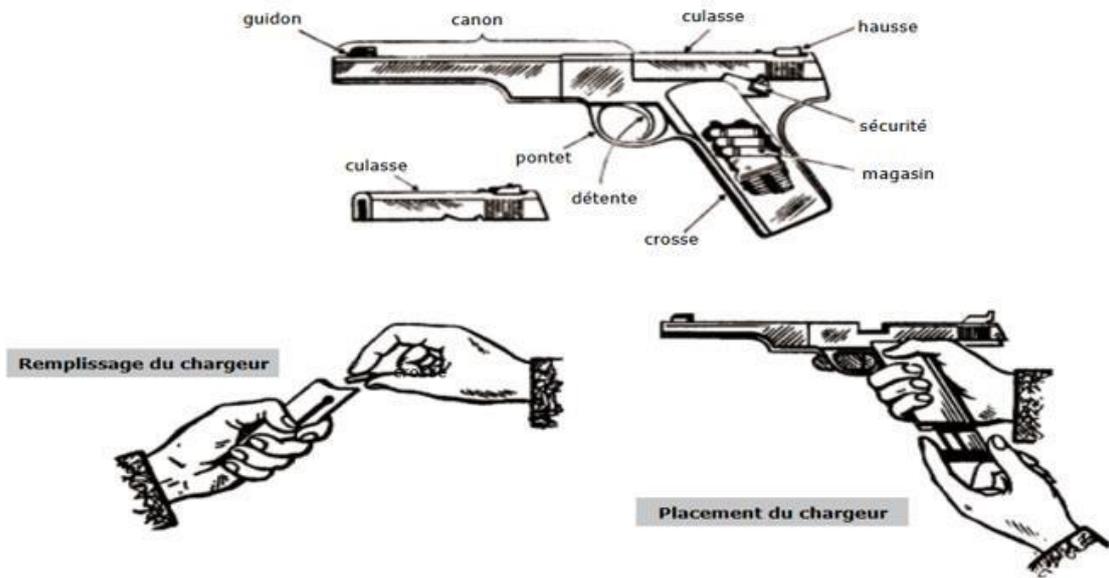
schéma de l'intérieur d'un pistolet



Type Tokarev TT33 ou d'une copie, donc avec chien externe !



Pistolet



Dans l'énoncé des pièces, sauf erreur de ma part, il s'agit d'un chargeur (amovible) et non pas d'un magasin (fixe)
Il est d'ailleurs écrit remplissage du chargeur et placement du chargeur

Revolver

Une autre présentation des éléments d'une arme de poing constitutifs de la sécurité :

Le revolver est une arme de poing comportant un magasin cylindrique rotatif dénommé barillet tournant sur un axe parallèle au canon.

Arme dans une direction non dangereuse

Index le long de la carcasse ou du pontet ou

Barillet vidé et basculé ou sa fenêtre ouverte Arme

vide : pas de cartouche dans aucune chambre.

Vérification de visu de cette vacuité.

Pose d'un safety flag dans le canon

Transport vers le stand de tir

Arme en sécurité comme repris dans le point précédent.

Pose d'une sécurité de pontet.

Transport dans une valise fermée à clé.

Les munitions sont dans une autre valisette ou sac fermé à clé par un cadenas ou tout autre système.

Le tout placé dans le coffre de la voiture de manière invisible de l'extérieur.

Le chemin le plus direct du domicile vers le stand de tir et vice versa doit être respecté.

Au stand ou le pas de tir

Il convient avant tout de prendre connaissance des consignes de sécurité affichées au stand et de s'y conformer scrupuleusement. Il est interdit de se présenter sur le pas de tir après avoir consommé des boissons alcoolisées ou des substances stupéfiantes.

La valise contenant l'arme est posée sur la table de tir dans les conditions expliquées précédemment.

L'arme est dégagée, canon vers les cibles (direction non dangereuse), le cadenas de pontet est enlevé.

Ouvrir le barillet, vérifier la vacuité de l'arme et placer le safety flag dans le canon. Ce dernier doit passer des deux côtés du canon (ISSF).

Les munitions sont alors sorties de leur boîte.

Garnir le barillet et l'engager dans l'arme (à 5 cartouches, pas pour le tir de loisir, sauf ROI du club)

Armer le chien en direction des cibles, l'index toujours le long de la carcasse ou du pontet. Il est interdit de déposer une arme chargée et encore moins armée. L'armement d'un revolver se fait en

relevant le chien à l'aide du pouce de la main non armée (simple action). Il est également possible de tirer sans armer le chien mais l'action de l'index sur la queue de détente est rendue plus dure car il doit faire tourner le barillet et armer le chien (double action).

Début du tir.

Déplacement vers un autre poste de tir

En cas de problème à la ciblerie et que vous devez changer de pas de tir, il y a lieu de procéder comme suit :

Mettre l'arme en sécurité absolue (voir ci-avant)

Placer le revolver dans la valise

Changer de poste de tir

Replacer l'arme en condition de tir

Le long feu ou le coup faible ou Le coup ne part pas !

Maintenir l'arme en direction des cibles

L'index le long de la carcasse ou du pontet

Attendre 30 secondes avant toute manipulation.

Dégager le barillet en le basculant

Vérifier la vacuité de toutes les chambres

Contrôler cette cartouche et la déposer dans le récipient prévu à cet effet ou la remettre au directeur de tir

Vérifier la vacuité du canon, à l'aide d'une baguette de nettoyage ou d'une aiguille à tricoter si le canon n'est pas obstrué.

Reprendre le tir dès que toute la procédure de sécurité a été exécutée.

Demande d'arrêt de tir par le directeur de tir

Enlever et vider le chargeur, vider le magasin, vérifier la vacuité de la chambre et du canon, placer le safety flag.

Reculer d'un mètre de la table de tir ou derrière la ligne prévue à cet effet et y rester tant que le directeur de tir ne donne pas l'autorisation de reprendre le tir.

Si les lampes ou autre moyen sonore ou visuel (drapeaux) fonctionnent, toujours se conformer au ROI du club qui devrait prévoir cet incident.

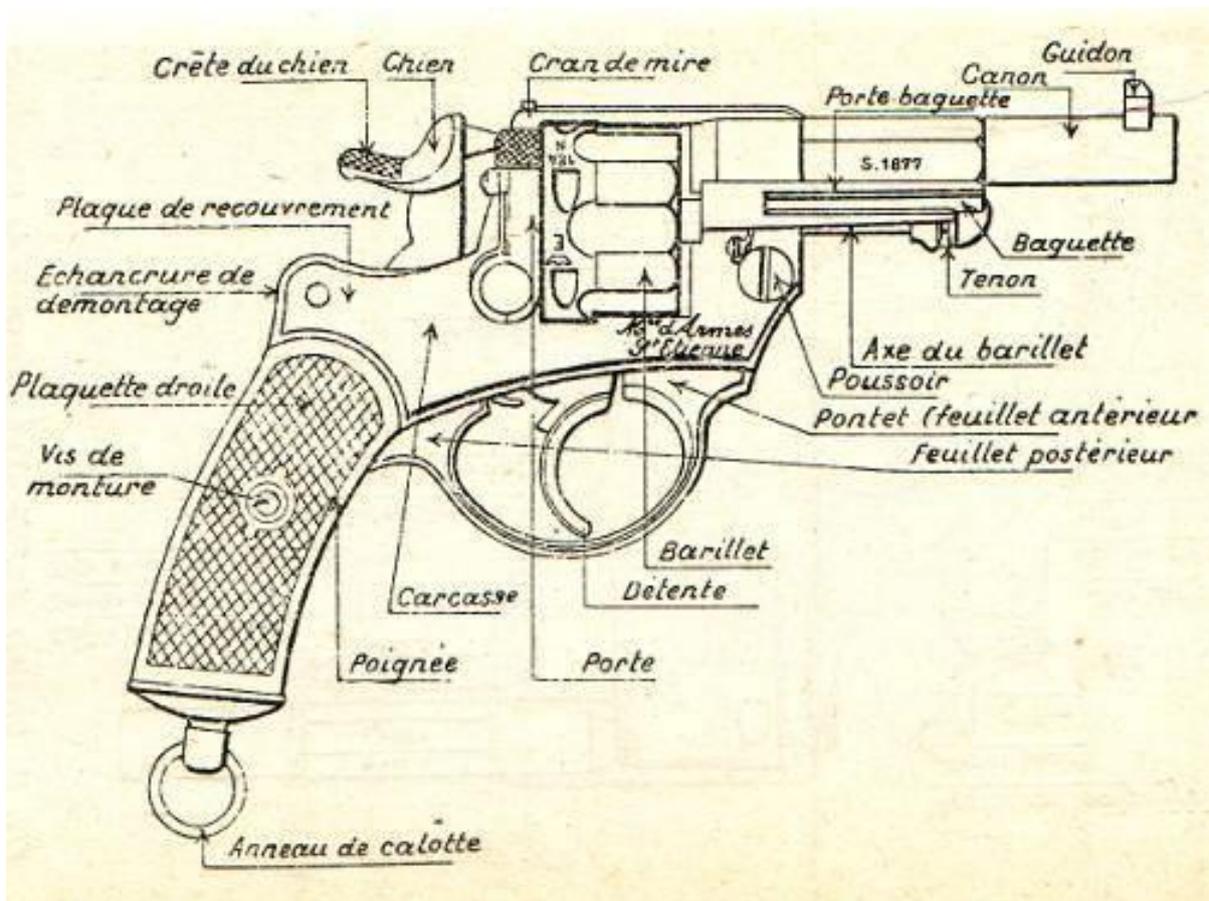
Défectuosité de l'arme

Si une pièce se brise dans le revolver et que le chien est à l'abattu. Dégager le barillet et le vider. Vérifier ensuite la vacuité du canon.

Si le chien est armé, la première réaction est de bloquer ce dernier afin qu'il ne s'abatte et fasse partir un coup.

Moyen : un crayon, une pince à linge, un linge épais etc. suffisamment fixé pour qu'il ne risque pas de percuter durant le transport chez l'armurier.

Dans tous les cas, vérifier visuellement la vacuité de l'arme en fin d'opération.



Carcasse Fermée



Carcasse Ouverte



Questions sur le module enseigné.

Qu'est-ce qu'une amorce ?

Qu'est-ce qu'une balle ?

Qu'est ce que la carcasse d'un pistolet ?

De quoi est composée une cartouche ?

Qu'est ce que la chambre d'un pistolet ?

A quoi sert le pontet ?

Qu'est ce qu'un barillet ?

Peut- on tirer en rafales avec un pistolet traditionnel ?

Quelles sont les mesures de sécurité au pistolet ?

Quelles sont les modalités de transport d'un pistolet ?

Peut-on se présenter sur le pas de tir dans n'importe quelle condition ?

Quelles sont les mesures de sécurité au stand et au pas de tir ?

Comment peut-on circuler en tenant son arme ?

Quelles sont les réactions en cas de long feu ?

Comment doit-on réagir en cas de défectuosité du pistolet ?

Quelles sont les mesures de sécurité au revolver ?

Comment transporter mon revolver vers le stand de tir ?

Quelles sont les mesures à prendre au stand et au pas de tir ?

Comment doit-on réagir lors d'un long feu ou d'un coup faible au revolver ?

Que faire en cas de défectuosité d'un revolver ?

Module 3

Armes d'épaule à canon rayé

Objectifs spécifiques et opérationnels :

Au terme de cette unité de formation le candidat devrait être capable de comprendre les techniques sécuritaires et maîtriser les connaissances de base qui permettent d'adapter sa mission en fonction du type d'arme qu'est l'arme longue.

Le candidat doit être capable d'appliquer la méthodologie de gestion des aspects sécuritaires en fonction des catégories d'armes, du type d'incident auquel il est confronté.

Toutes les règles relatives à la gestion des armes longues, index le long de la carcasse ou du pontet, gestion du chargeur et/ou du magasin, direction du canon

Les règles de sécurité relatives à la carabine

Arme dans une direction non dangereuse Index le long de la carcasse ou du pontet

Chargeur enlevé certains chargeurs tubulaires doivent être tirés vers l'avant mais restent solidaires de l'arme (Magasins)

Culasse bloquée vers l'arrière.

Arme vide : pas de cartouche dans la chambre.

Vérification visuelle de la vacuité ou introduction d'une baguette.

Arme à un coup.

Transport vers le stand de tir

Arme en sécurité comme repris dans le point précédent. Ne pas bloquer la glissière en permanence vers l'arrière car il y a risque d'abimer le ressort.

Pose d'une sécurité de pontet ou démontage partiel de l'arme, les pièces étant séparées.

Transport dans une valise fermée à clé.

Les munitions sont dans une autre valisette ou sac fermé à clé par un cadenas ou tout autre système.

Le tout placé dans le coffre de la voiture de manière invisible de l'extérieur.

Le chemin le plus direct du domicile vers le stand de tir et vice versa doit être respecté.

Au stand et pas de tir

Il convient avant tout de prendre connaissance des consignes de sécurité affichées au stand et de s'y conformer scrupuleusement.

Il est interdit de se présenter sur le pas de tir après avoir consommé des boissons alcoolisées ou un quelconque produit stupéfiant.

La valise contenant l'arme est posée sur la table de tir dans les conditions expliquées précédemment, canon dirigé vers les cibles. Il est facile de placer un point de repère sur la valise.

L'arme est dégagée, canon vers les cibles (direction non dangereuse), le cadenas de pontet est enlevé.

Vérifier la vacuité de l'arme, ouvrir la culasse, soit en amenant le verrou vers l'arrière ou l'enlever, soit en bloquant la culasse vers l'arrière, et placer le safety flag dans le canon.

Vérifier scrupuleusement la fixation des instruments de visée de votre arme avant de l'utiliser.

Le chargeur est placé à côté de l'arme

Les munitions sont alors sorties de leur boîte. Garnir le chargeur et l'engager dans l'arme ou placer une cartouche dans la chambre pour les armes à 1 coup.

Pour le tir sportif, obligation de ne charger qu'à maximum 5 cartouches, pas pour le tir de loisir.

Armer l'arme en direction des cibles, l'index toujours le long de la carcasse ou du pontet. Il est interdit de déposer une arme chargée et encore moins armée. **Vous ne pouvez plus lâcher l'arme**

Début du tir.

Déplacement vers un autre poste de tir

En cas de problème à la ciblerie, impliquant que vous devez changer de pas de tir, il y a lieu de procéder comme suit :

Mettre l'arme en sécurité (voir ci-avant)

Placer la carabine dans la valise.

Changer de poste de tir

Replacer l'arme en condition de tir

Demande d'arrêt de tir par le directeur de tir

Enlever et vider le chargeur, vider le magasin, vérifier la vacuité de la chambre et du canon, placer le safety flag.

Reculer d'un mètre de la table de tir ou derrière la ligne prévue à cet effet et y rester tant que le directeur de tir ne donne pas l'autorisation de reprendre le tir.

Si les lampes ou autre moyen sonore ou visuel (drapeaux) fonctionnent, toujours se conformer au ROI du club qui devrait prévoir cet incident.

Défectuosité de l'arme

Si une pièce se brise dans la carabine. Enlever le chargeur, le vider ou vider le magasin. Si possible, ouvrir la culasse et enlever la cartouche défectueuse. Vérifier ensuite la vacuité du canon.

Si l'arme possède un chien, et que ce dernier est armé La première réaction est de le bloquer afin d'éviter qu'il ne s'abatte et ne fasse partir un coup.

Moyen : un crayon, une pince à linge, un linge épais etc. suffisamment fixé pour qu'il ne risque pas de percuter durant le transport chez l'armurier. Vider ensuite le magasin de ses cartouches et le replacer en sécurité.

Dans tous les cas, vérifier visuellement ou en passant une baguette la vacuité de l'arme en fin d'opération.

Le long feu ou le coup faible

Le coup ne part pas (vaut un long feu) ou il y a une légère détonation avec une réaction inhabituelle de l'arme (vaut un coup faible)

Maintenir l'arme en direction des cibles

L'index le long de la carcasse ou du pontet

Attendre 30 secondes avant toute manipulation

Enlever le chargeur et le poser sur la table ou vider le magasin

Manipuler la culasse vers l'arrière

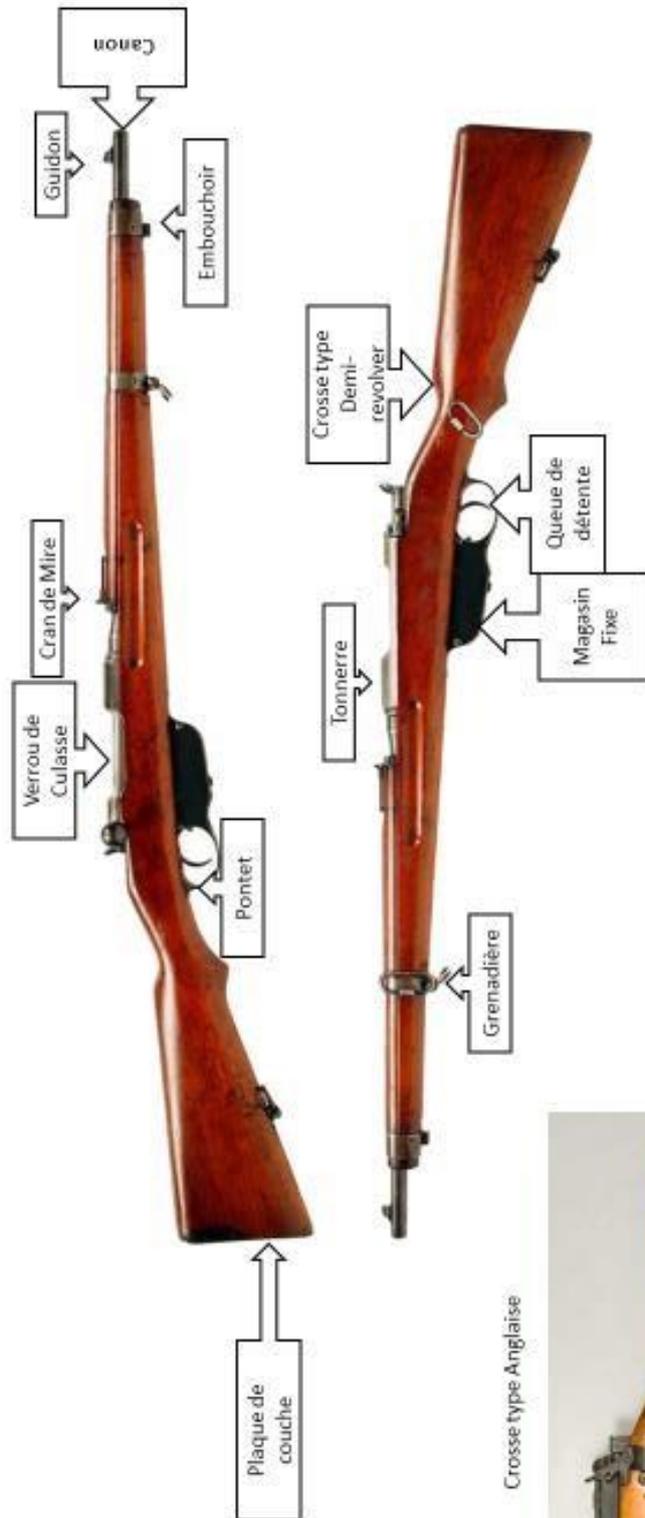
Enlever la cartouche défectueuse et vérifier la vacuité de la chambre

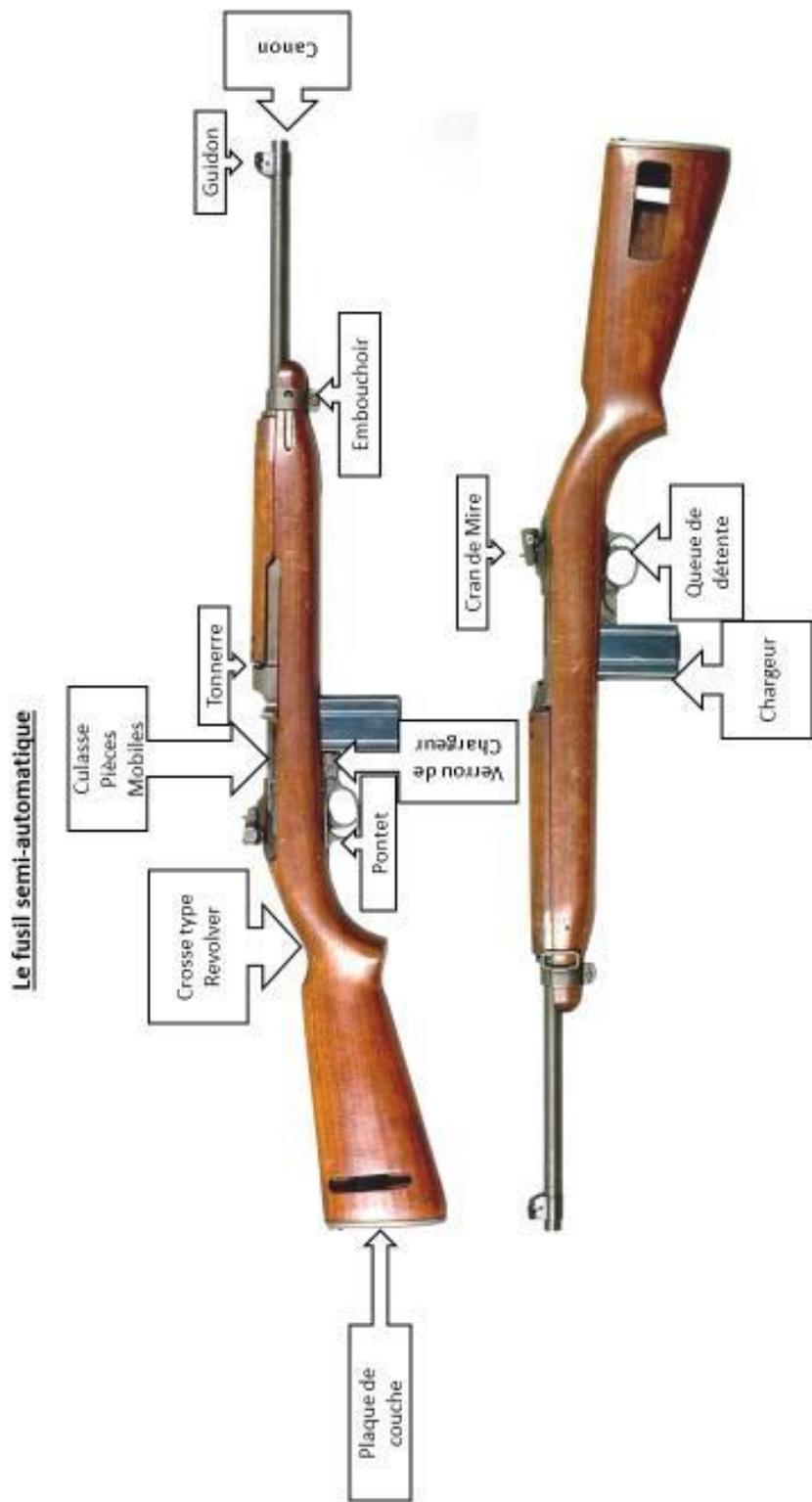
Contrôler cette cartouche et la déposer dans le récipient prévu à cet effet ou la remettre au directeur de tir

Vérifier la vacuité du canon de visu (en enlevant le verrou) ou à l'aide d'une baguette de nettoyage

Reprendre le tir dès que toute la procédure de sécurité a été exécutée.

Le fusil à verrou

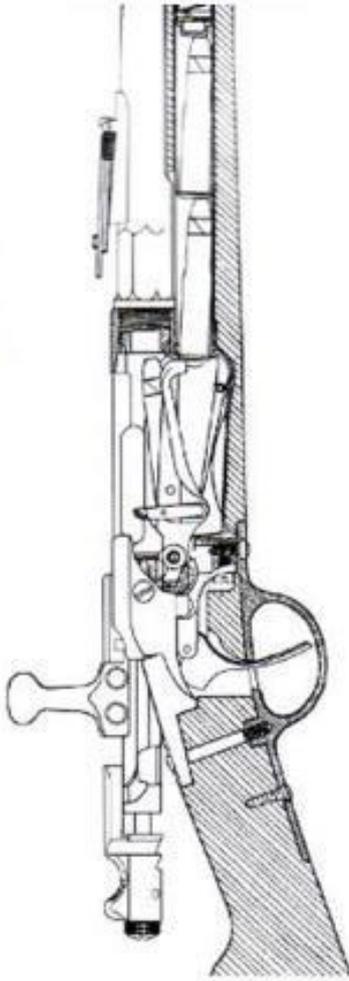






Le fusil à magasin tubulaire

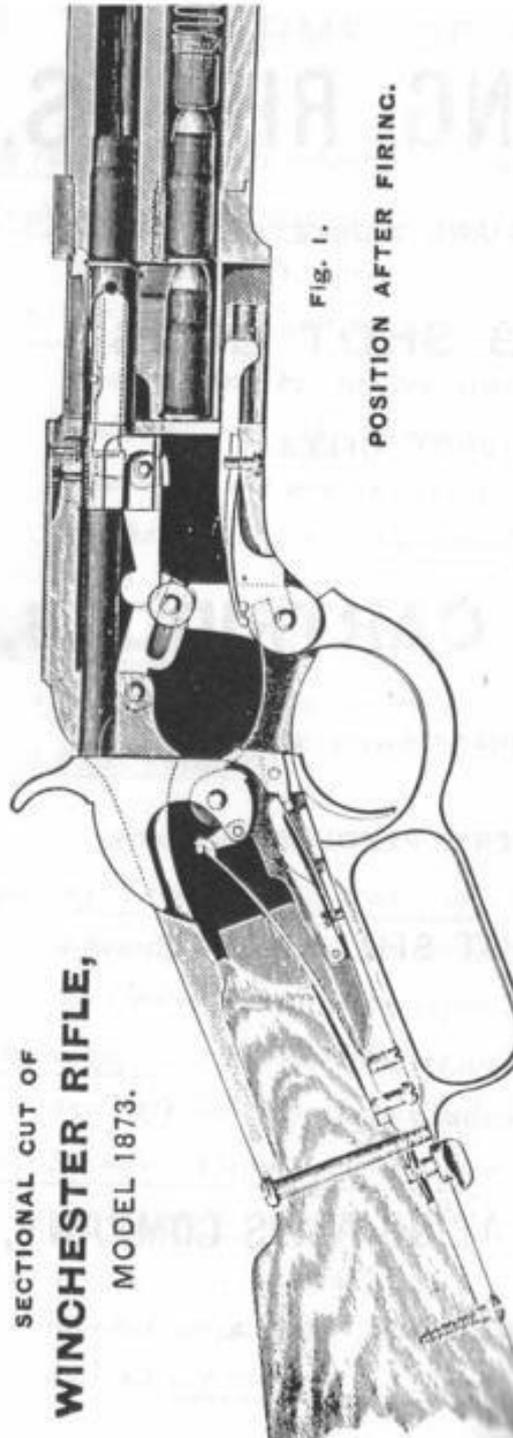
Le fusil Lebel



Plusieurs armes sont alimentées par un magasin tubulaire

- La Winchester
- Le Kropatschek
- Mannlicher
- Marlin

SECTIONAL CUT OF
WINCHESTER RIFLE,
MODEL 1873.



Questions sur le module enseigné.

Qu'est ce que le verrou d'une carabine ?

A quoi sert le pontet ?

Qu'est ce qu'un magasin tubulaire ?

Quelles sont les mesures de sécurité à la carabine ?

Quelles sont les modalités de transport d'une carabine ?

Peut-on se présenter sur le pas de tir dans n'importe quelle condition ?

Quelles sont les mesures de sécurité au stand et au pas de tir ?

Comment peut-on circuler en tenant son arme ?

Quelles sont les réactions en cas de long feu ?

Comment doit-on réagir en cas de défectuosité de la carabine ?

Module 4

Armes d'épaule à canon lisse

Objectifs spécifiques et opérationnels

Au terme de cette unité de formation le candidat devrait connaître toutes les règles relatives à la gestion des armes longues à canon lisse, index le long de la carcasse ou du pontet, l'ouverture du fusil, le port du fusil entre les postes de tir, le changement de poste de tir, le choix de la munition ...

Le candidat doit être capable d'appliquer la méthodologie de gestion des aspects sécuritaires en fonction des catégories d'armes, du type d'incident auquel il est confronté.

Les règles de sécurité spécifiques à l'arme longue à canon lisse:

En tout temps, l'arme doit être dirigée dans une direction NON dangereuse (Ne JAMAIS se retourner l'arme à la main).

Ouverture du fusil, basculement des canons, vérification visuelle de la vacuité de la ou des chambres.

La sécurité manuelle d'une arme ne peut être considérée comme fiable car elle ne bloque que la détente, et non les percuteurs et chiens.

Au domicile

La sécurité commence à la maison, se poursuit pendant le transport, reste de mise sur le stand et ne doit pas être oubliée lors du nettoyage de l'arme.

Les armes, éléments d'armes et munitions détenus par les personnes physiques titulaires d'une autorisation d'acquisition et de détention doivent être conservés dans des coffres-forts ou dans des armoires fortes. Ces personnes sont tenues de prendre toute disposition de nature à éviter l'usage de ces armes par un tiers. Les armoires ne sont nécessaires qu'au-delà de 5 armes. En outre l'Art 12 de l'AR du 24-04-1997 autorise l'exposition à son domicile des armes longues AUTORISEES pour la chasse.

Armes et munitions doivent être entreposées séparément et sous clé.

Pour le nettoyage de l'arme, celle-ci doit d'abord être vérifiée pour en contrôler l'état de vacuité.

Après démontage et nettoyage avec le matériel approprié, elle est remontée et rangée

Transporter sur un stand de tir

Il convient avant tout de prendre connaissance des consignes de sécurité affichées au stand et de s'y conformer scrupuleusement.

L'usage d'une bretelle est interdit. C'est-à-dire transporter son arme à lépaule à l'aide de la bretelle.

Déplacement vers le poste de tir et sur la ligne de tir

Il convient de circuler le fusil DECHARGE, CASSE et posé sur l'avant-bras (PAS sur l'épaule).

Si autorisé par le règlement du club, mais non recommandé, l'arme DECHARGEE peut être transportée dans une gaine.

Si un fusil semi-automatique est utilisé, le mécanisme doit rester ouvert – pièce mobile en arrière, la chambre et le magasin étant vides. Si il y a un chargeur celui-ci doit être enlever et vider.

Sur le poste de tir

L'attitude à observer varie évidemment selon la discipline pratiquée mais quelques règles sont communes à toutes les disciplines.

Il convient de vérifier d'abord la vacuité des canons avant d'y introduire une munition. ! au calibre !

En cours de tir, cette mesure de prudence s'avère particulièrement indispensable après un long feu ou un coup qui a rendu un son inhabituel, la vacuité des canons est contrôlée.

En cas de non-percussion (clic sans détonation) et non un long feu, la cartouche doit être remplacée, la vacuité des canons est ensuite contrôlée.

L'état des canons doit impérativement être vérifié visuellement après une chute de l'arme.

L'arme doit être déchargée si une personne doit pénétrer sur le champ de tir et ne peut être rechargée qu'après le départ de celle-ci.

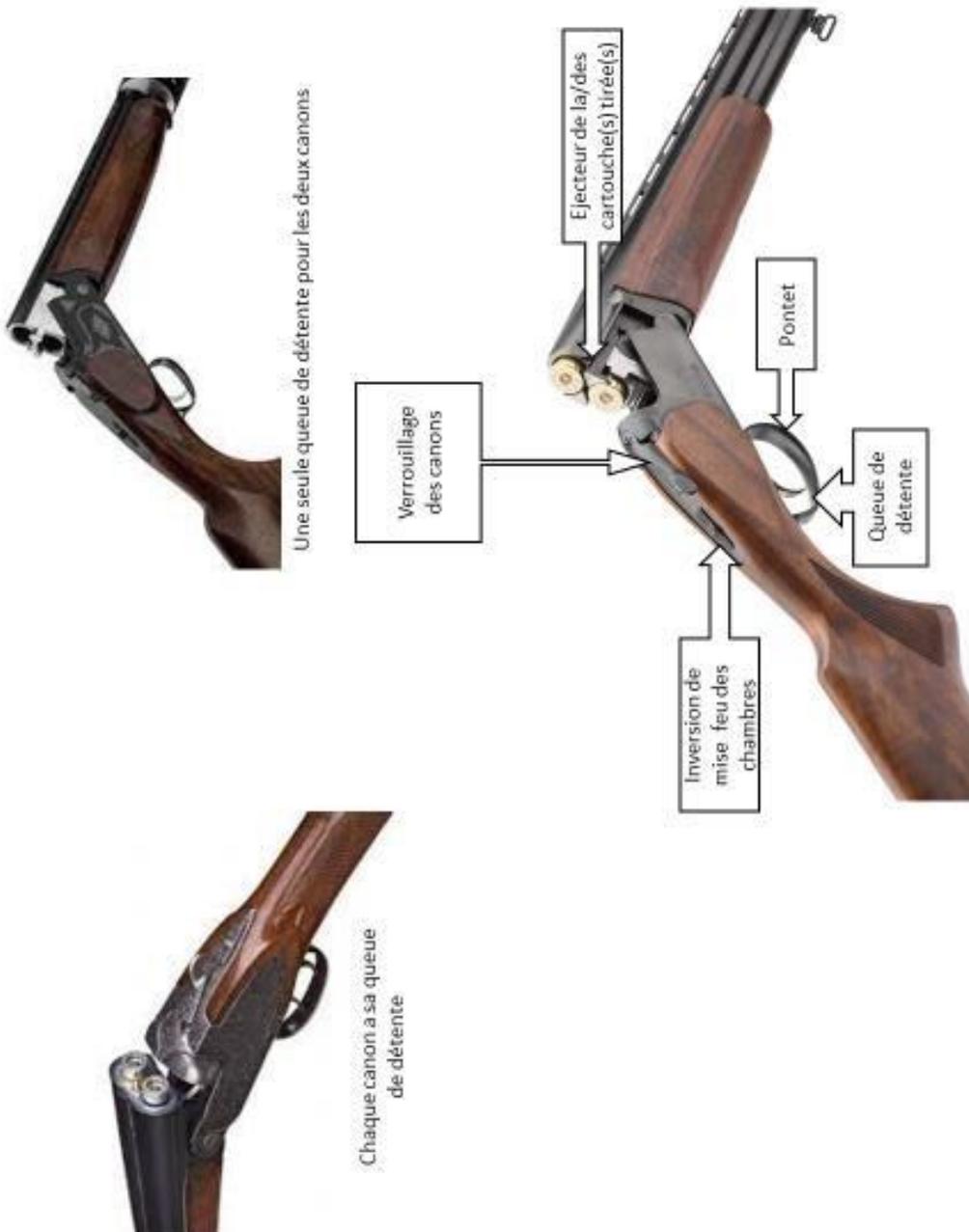
En cas de difficulté, il y a lieu de déposer l'arme, canon dirigé vers une direction non dangereuse et d'appeler un responsable.

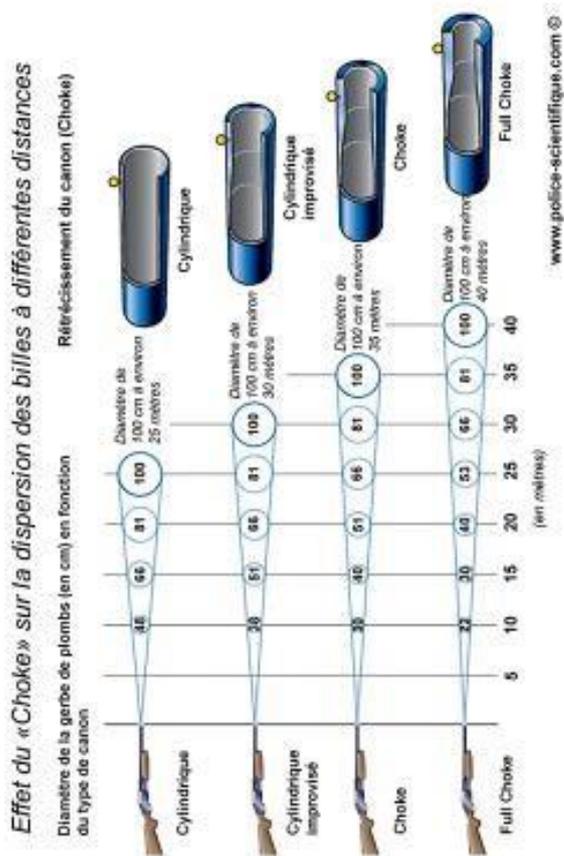
Tout tir est formellement interdit avant le début d'une planche. Le tir commence quand tous les tireurs de la planche sont prêts.

A ce moment, toutes les armes doivent être déchargées et le premier tireur se placera à son emplacement prévu pour le tir. En tout temps, les armes des autres tireurs DOIVENT être déchargées. L'arme est alors cassée et tenue sur l'avant-bras.



Position du verrou de désassemblage De l'arme





Questions sur le module enseigné.

Quelle est la première des actions lors de la prise en main d'une arme ?

Peut-on viser quelqu'un avec une arme même vide ?

Dans quelle direction une arme doit-elle toujours être dirigée ?

Quel rôle doit-on donner à la sûreté manuelle

Quel est le mode de conservation des armes et munitions ?

Quelles sont les mesures à prendre lors du nettoyage d'une arme ?

Peut-on se présenter sur le pas de tir dans n'importe quelle condition ?

Peut-on utiliser une bretelle ?

Peut-on tirer sans protection auditive ?

Comment peut-on circuler en tenant son arme ?

Quelles sont les mesures de sécurité pour un fusil semi-automatique ?

Quelle est la mesure de sécurité supplémentaire sur le pas de tir ?

Que faire en cas de non percussion ?

Que faire si un arbitre doit pénétrer sur le champ de tir ?

Quand peut commencer le tir et dans quelle position doivent se trouver les tireurs ?

Questionnaire unique – Licence de tireur sportif

1. Comment peut-on acheter une arme ?

- A. Il faut produire un extrait du casier à l'armurier.
- B. **Avec une autorisation modèle 4 ou modèle 9.**
- C. Il faut être inscrit dans un club de tir de défense ou être militaire.

2. Peut-on revendre des munitions ?

- A. Non
- B. Oui à toute personne qui en ferait la demande
- C. **Oui mais uniquement à un détenteur d'un modèle 4 ou 9 ou à une personne agréée.**

3. Peut-on porter une arme dans la cafétéria d'un stand de tir ?

- A. Oui car c'est une dépendance du stand de tir.
- B. **Non sans condition.**
- C. Oui pour autant qu'elle soit déchargée et que la sécurité soit mise.

4. Où peut-on tirer avec une arme ?

A. Dans tous les endroits où je peux détenir légalement mon arme et en prenant toutes les précautions utiles pour éviter tout accident.

B. Dans tout endroit où je ne risque pas d'accident

C. Lors d'une chasse pour une arme de chasse, dans un stand de tir agréé ou en cas de légitime défense.

5. Une arme soumise à autorisation peut-elle être prêtée à un tiers dans un stand de tir ?

A. Oui à condition de respecter les mesures de sécurité

B. Uniquement si le prêteur et l'utilisateur détiennent une autorisation de même type d'arme.

C. Non, en aucun cas.

6. Dans quelles circonstances peut-on parler de légitime défense ?

A. Uniquement lorsqu'il y a nécessité immédiate pour la défense de personne avec une violence proportionnelle à l'attaque.

B. Pour la défense des personnes et des biens.

C. Pour ma défense ainsi que celle des personnes vivant sous mon toit.

7. Que faut-il faire en cas de changement de domicile ?

A. La déclaration à l'administration communale suffit

B. Avertir le gouverneur de province du nouveau domicile.

C. Avertir la police du nouveau domicile.

8. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de l'arme ?

A. Faire une déclaration sans délai à la police ainsi qu'au gouverneur de province

B. Faire une déclaration à la police dans les 48 heures.

C. Faire une déclaration à l'administration communale.

9. Pour quel nombre d'armes doit-on posséder une autorisation de dépôt d'armes soumises à autorisation ?

A. 5 armes de calibre différent.

B. Le dépôt d'armes est supprimé.

C. 10 armes.

10. Lors d'une séance de tir combien de cartouches ou de plateaux devez-vous tirer au minimum pour obtenir un cachet sur votre carnet de tir ?

A. 10 cartouches ou 10 plateaux

B. 20 cartouches ou 20 plateaux.

C. 30 cartouches ou 25 plateaux

11. Comment faut-il transporter une arme soumise à autorisation vers un stand de tir ?

A. Chargée et dans la gaine que je porte à la ceinture.

B. Discrètement et non chargée dans la gaine que je porte à la ceinture.

C. Non chargée, dûment emballée dans un coffret verrouillé et munie d'un dispositif empêchant le tir ou après avoir enlevé une pièce essentielle à son fonctionnement.

12. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence ?

A. Uniquement à l'intérieur de la maison et en restant invisible de la voie publique.

- B. Uniquement s'il s'agit de mon domicile privé.
- C. Non

13. Un silencieux est :..... ?

- A. **Une arme prohibée.**
- B. Une arme soumise à autorisation.
- C. Un objet sans qualification particulière.

14. Quel âge faut-il avoir pour solliciter demande d'autorisation une arme soumise à autorisation ?

- A. 21 ans
- B. **18 ans**
- C. 16 ans

15. Quand faut-il un permis de port d'arme soumise à autorisation ?

- A. **Pour le port public**
- B. Pour le tir sportif.
- C. Pour la chasse.

16. Qui est compétent pour compléter et signer un carnet de tir ?

- A. Un président de club.
- B. **Un breveté ADEPS OU vérificateur homologué**
- C. Un membre du conseil d'administration du club.

17. Qui est compétent pour la délivrance d'un permis de port d'arme ?

- A. Le Procureur du Roi
- B. Le Ministre de la justice.
- C. **Le Gouverneur de Province**

18. A quoi pourra servir la licence de tir sportif ?

- A. **Acheter une arme de la liste fédérale avec modèle 9.**
- B. Acheter une arme avec autorisation délivrée par la police.
- C. Acheter une arme avec modèle 4 du gouverneur.

19. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver ?

- A. Le calibre et surtout la forme des cartouches.
- B. **Le revolver est pourvu d'un barillet et le pistolet d'un chargeur.**
- C. La grosseur de la poignée.

20. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ?

- A. Le canon est complètement lisse ou rayé en surface.
- B. Le canon lisse ne permet d'utiliser qu'un seul calibre.
- C. **Les rayures internes du canon ont un effet stabilisant sur le projectile.**

21. De quoi est composée une cartouche ?

- A. Chien, percuteur, gâchette et balle.
- B. **Douille, amorce, poudre, balle ou chevrotines.**

C. Pontet, tête de gâchette, ressort récupérateur et balle.

22. Sauf les détenteurs d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif, un tireur doit renouveler son autorisation de détention tous les.....?

- A. 5 ans
- B. **Jamais**
- C. 10 ans

23. Combien de LTS provisoire pouvez- vous détenir en même temps

- A. 3
- B. **1**
- C. 2

24. Un chasseur, détenteur d'un permis de chasse validé, peut- il acheter un revolver de gros calibre ?

- A. Oui sans autorisation.
- B. Oui avec un modèle 9 délivré par la police.
- C. **Oui avec une autorisation modèle 4.**

25. Avec votre licence provisoire, quand devez- vous passer les épreuves de tir ?

- A. **Le 6ième mois de validité de votre licence.**
- B. Le premier mois de validité de votre licence.
- C. Quand vous le désirez

26. Quelles sont les armes soumises à autorisation auprès du gouverneur de province ? A.

- Les armes anciennement appelées armes de défense.
- B. Les armes anciennement appelées armes de guerre.
- C. **Toutes les armes à feu sauf celles en vente libre.**

27. Peut- on monter une lunette de visée nocturne sur une arme pour la chasse ?

- A. Oui mais uniquement lors d'une partie de chasse.
- B. Oui avec l'accord du gouverneur de province.
- C. **Non car cela devient une arme prohibée**

28. Quels documents sont indispensables pour tirer dans un pays européen ?

- A. La licence de tireur sportif et l'autorisation de détention.
- B. **La carte européenne et l'autorisation de détention.**
- C. Le permis de port d'arme et l'autorisation de détention.

29. Une arme soumise à autorisation peut-elle, être prêtée à un tiers ?

- A. Jamais.
- B. Oui sans condition
- C. **Oui pour autant qu'il soit titulaire d'une autorisation pour un type d'arme similaire et de l'accord écrit du titulaire de l'autorisation de détention et qu'il soit en possession d'une copie de l'autorisation du propriétaire.**

30. Quel genre d'épreuve doit passer le tireur pour obtenir sa licence de tireur sportif ?

- A. Une épreuve pratique devant un breveté ADEPS.

B. Une épreuve théorique devant un breveté ADEPS.

C. Une épreuve théorique et pratique devant un breveté ADEPS ou un examinateur agréé par l'Urstbf.

Et voici 3 questions qui ne sont pas dans le questionnaire du site URSTB-f mais qui sortent parfois

31. Un chasseur détenteur d'un permis de chasse validé, peut-il acheter une arme de chasse ?

A. **Oui sans autorisation.**

B. Oui avec une autorisation modèle 6 délivrée par la police.

C. Oui avec une autorisation modèle 9.

32. Sous quelles conditions peut-on actuellement pratiquer le tir de parcours ?

A. Il faut au préalable obtenir un permis de port d'arme même si l'on possède une LTS

B. Cette discipline est uniquement réservée à l'entraînement des policiers.

C. Dans un stand de tir, sans permis de port d'arme si l'on possède une LTS.

33. Combien de séances de tir annuelles obligatoires faut-il pour conserver votre licence devez-vous participer ?

A. 6 tirs.

B. 9 tirs.

C. 12 tirs.

[Lien pour tester sa connaissance du questionnaire](#)

<http://www.coursdetir.be/qunq.php>

Tableau récapitulatif avec sujet à enseigner par module.

Mesures de sécurités générales	Module 1	Règle de sécurité générale Entreposage au domicile Déplacement vers le stand de tir Arrivée sur le pas de tir et installation Incident type long feu- Coup faible Quatre règles de sécurité Question sur le module enseigné
Mesures Armes de poing	Module 2 Pistolet	Présentation élément constitutifs sécurité Transport vers le stand de tir Déplacement vers un autre poste de tir Incident long feu—Coup faible Demande d'arrêt de tir par le Directeur de Tir Défectuosité de l'arme

Mesures Armes de poing	Module 2 Revolver	Présentation élément constitutifs sécurité Transport vers le stand de tir Déplacement vers un autre poste de tir Incident long feu—Coup faible Demande d’arrêt de tir par le Directeur de Tir Défectuosité de l’arme Questions sur le module enseigné.
Mesures Arme longue canon rayé	Module 3 Arme Canon Rayé et	Règles de sécurité relatives à la carabine Transport vers le stand de Tir Arrivée au stand et sur le pas de tir Déplacement vers un autre poste de tir Demande d’arrêt de tir par le Directeur de Tir Incident long feu—Coup faible Questions sur le module enseigné
Mesures Arme longue à canon lisse	Module 4 Arme à canon lisse	Règles de sécurité relatives à l’arme à canon lisse. Transport vers le stand de Tir Arrivée au stand et sur le pas de tir Déplacement vers un autre poste de tir Demande d’arrêt de tir par le Directeur de Tir Incident long feu—Coup faible Questions sur le module enseigné

Modules à enseigner pour LTS Définitive.

Pour un pistolet	Mod 1 –Module 2 (pistolet) -- Questions Théorique
Pour une arme longue	Mod 1 –Module 3 -- Questions Théorique
Pour une arme à canon lisse	Mod 1 –Module 4 -- Questions Théorique

Modules à enseigner pour autorisation gouverneur /Mod 4

Pour un pistolet	Mod 1 –Module 2 (pistolet) -- Questions Théorique
Pour un revolver	Mod 1 –Module 2 (revolver) -- Questions Théorique
Pour une arme longue	Mod 1 –Module 3 -- Questions Théorique
Pour une arme à canon lisse Attention au Riot Gun Remarque C’est pour attirer l’attention qu’ils ne peuvent pas être acquis via la LTS, ils ne sont pas les seuls. En effet les Shot Gun le sont aussi. Riot Gun : arme de police à pompe à canon lisse de moins de 50cm. Shot Gun : arme de chasse à pompe à canon lisse de plus de 50cm. Les armes longues à canons rayé à pompe ne peuvent pas non plus être acquise via la LTS.	Mod 1 –Module 4 -- Questions Théorique

.....
.....

